



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la cohésion sociale,

Pôle politique de la ville

PRIORITES DEPARTEMENTALES DE L'ETAT

SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

2021

La crise du COVID 19 et la sortie du confinement ont produit des enseignements spécifiques sur les territoires de la Politique de la Ville, ont fait émerger de nouvelles priorités sur des quartiers déjà fragiles. Un effort collectif soutenu, en cette année 2020 si particulière, a été fait pour n'oublier personne sur le bord du chemin.

En parallèle, il est nécessaire de poursuivre les engagements partenariaux pris depuis la mise en œuvre des contrats de ville et des protocoles d'engagement réciproques et renforcés (PERR) et notamment sur l'Emploi, L'Education et le Renouveau Urbain.

Il en résulte les priorisations suivantes de l'Etat pour les crédits spécifiques qui interviennent en additionnalité (priorité sera donnée aux associations qui co-construisent des projets de solidarité avec les acteurs des territoires afin d'éviter des projets concurrentiels) :

I. LA JEUNESSE

- La réussite éducative des jeunes et la prévention du décrochage scolaire et favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs (VJV, CLAS...) qui concourent à y contribuer, quel que soit le champs (activités sportives et culturelles notamment) sur le temps hors scolaire ; en accompagnement de la parentalité.

Projets Ville Vie Vacances : dans un souci de cohérence et de meilleure lisibilité d'ensemble pour les porteurs de projet, l'appel à projets VJV est intégré avec l'appel à projets classique du contrat de ville. Les dossiers seront étudiés en même temps.

Rappel des fondamentaux du dispositif VJV :

Bénéficiaires : les jeunes de **11 à 18 ans issus de quartiers prioritaires de la Politique de la ville, éloignés de l'offre de loisirs et ne partant pas en vacances**. Les publics prioritaires sont ceux orientés par le Programme de Réussite Educative, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la prévention spécialisée, l'Aide Sociale à l'Enfance et l'administration pénitentiaire.

Eligibilité : les actions doivent être **co-construites avec les jeunes** et bénéficier également aux **jeunes filles (objectif de 50 % de jeunes filles parmi les bénéficiaires)**. La mixité est une priorité du gouvernement.

Dans cette optique seront privilégiés les actions s'adressant aux jeunes orientés par la PJJ, le SPIP, l'ASE, le PRE, etc

Le **développement d'activités en dehors des quartiers** est préconisé pour favoriser la mobilité. Pour rappel, ce programme n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires (accueil de loisirs sans hébergement...). Les projets s'inscriront dans l'axe « Enfance, jeunesse / Education / Soutien à la parentalité » du Contrat de ville et les actions soutenues devront répondre à une **logique éducative, culturelle et/ou sportive**.

- Pour permettre aux jeunes d'accéder à des activités de loisirs, culturelles ou sportives de qualité, il convient également de co-construire entre acteurs des territoires, un plan spécifique « Eté » (juillet et août 2021) avec les dispositifs susceptibles d'être reconduits (vacances et colos apprenantes) et petites vacances scolaires en faveur des jeunes des quartiers avec les dispositifs précités, en lien également avec les actions mises en œuvre tout au long de l'année.
- **Le droit commun du pôle actuel Jeunesse et Sports est susceptible d'être mobilisé sur cet axe** :
 - Renforcement du service civique : **contact** ddcs-service-civique@herault.gouv.fr
 - Soutien via les postes Fonjep/ Délivrement des agéments JEP : **contact** ddcs-vie-associative@herault.gouv.fr
 - Fond de Développement de la Vie Associative : 2 campagnes début 2021 : **contact** ddcs-fdva@herault.gouv.fr

II. L'ACCES AUX DROITS

Prioriser au sein de cette thématique les projets en faveur de la lutte contre la fracture numérique et également inscrits dans l'intergénérationnel.

Une attention particulière sera apportée aux actions visant à lutter contre la fracture numérique dans un objectif d'accès aux droits mais également dans un objectif d'accès à l'emploi. La maîtrise des outils numériques pour lever les freins à l'emploi devient plus que jamais une priorité.

De même, les projets développant un lien entre générations grâce aux outils numériques seront mis en avant.

III. LE VOLET TRANSVERSAL EGALITE FEMMES/HOMMES

- Poursuivre l'effort entrepris sur ce volet transversal de la Politique de la Ville initié en 2019

Une attention particulière sera apportée au public féminin en transversalité : insertion professionnelle, mixité des actions, accès aux droits, accès aux sports, accès aux soins.

Une grille indicative pour chaque action sera par ailleurs renseignée pour apprécier la prise en compte de cette priorité dans le projet (grille en annexe de l'appel à projet).

Modalités de saisie des dossiers sur le portail Dauphin de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

Pour répondre au présent appel à projets, vous êtes invité(e) à déposer dans le portail DAUPHIN une seule demande de la subvention qui sera dirigée automatiquement vers tous les financeurs potentiels partenaires du contrat de ville :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour vous aider dans la procédure, un guide de saisie USAGERS est à votre disposition sur le site Internet précité. **Nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.**

Le budget prévisionnel (plan de financement de l'action) doit être rempli avec la plus grande attention, la sélection des financeurs conditionnant l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement (page 39 à 43 du guide).

Ainsi dans la partie PRODUITS, COMPTE 74 - "SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS", vous pourrez solliciter les services en charge de la Politique de la Ville :

DE L'ETAT :

ETAT – Préfet du département de l'Hérault

- Taper 34

- Puis sélectionner dans le menu déroulant : 34 – ETAT – POLITIQUE – VILLE

ETAT – Préfet de région

- Taper OCCITANIE

- Puis sélectionner dans le menu déroulant : OCCITANIE – POLITIQUE – VILLE

DE LA VILLE :

- Taper le nom de la ville concernée ou le code postal :

- Puis sélectionner dans le menu déroulant la ville concernée

DE LA METROPOLE :

- Taper 34

- Puis sélectionner dans le menu déroulant : 34 – Montpellier Méditerranée Métropole

DU CONSEIL REGIONAL :

- Taper OCCITANIE

- Puis sélectionner dans le menu déroulant : OCCITANIE (Conseil Régional)

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Taper 34

- Puis sélectionner : 34 – Hérault

NOTA: Le dépôt des demandes de subvention sur Dauphin ne vaut pas accord de subvention.